



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D14 - Décision modificative n° 2 au budget principal de la Ville

Date de convocation : 20 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Myriam DEBARGE à Cyril CHAPPET ; Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Marylène JAUNEAU

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Pierre-Michel MARCH

Absent : 1

Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Anne-Marie BREDECHE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D14 - Décision modificative n° 2 au budget principal de la Ville

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Vu le vote du budget principal le 04 avril 2024.

Vu la première décision modificative adoptée pour le budget Ville.

Considérant la nécessité de présenter une seconde décision modificative, afin de prendre en compte :

- Les actualisations :
 - Intégration des études,
 - Ajustement du coût des photocopieurs au vu des factures déjà reçues,
 - Diminution de lignes budgétaires, en corrélation avec les objectifs et les besoins des services,
- Les dépenses supplémentaires non prévisibles lors du vote du budget principal :
 - Remplacement du matériel de vidéoprotection tombé en panne et de matériel de visionnage,
 - Réfections de voirie et de réseaux dégradés : bordures de trottoirs, réseau pluvial Boulevard Patrice de Cumont,
 - Frais d'acquisition de parcelles, pour revente en partie à la société Renault,
 - Liaison téléphonique entre la Mairie, la Maison du Vivre Ensemble et la salle Aliénor d'Aquitaine,
 - Remboursement d'une subvention versée par l'Etat, dans le cadre de l'opération France Relance, par suite d'une opération de restructuration de l'habitat non réalisée,
- La création de l'opération 0787 Maison de santé pluridisciplinaire, intégrant les dépenses et les recettes d'investissement.

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de décision modificative, tant en recettes qu'en dépenses, en section d'investissement et en section de fonctionnement, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

FONCTIONNEMENT

<i>Imputation</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
6156.0200	Maintenance des copieurs	4 000,00€	
617.6800	Etudes et recherches – CRER (réseau de chaleur)	25 000,00€	
65741.5180	Subvention de fonctionnement aux ménages (Rénovation de logements – aide ANAH)	-12 000,00€	
65315.0311	Formation	-2 000,00€	
65888.5180	Autres charges de gestion courante	-1 500,00€	
75888.01	Remboursement de sinistres		13 500,00€
	Total fonctionnement	13 500,00€	13 500,00€

INVESTISSEMENT Hors AP (autorisation de programme)

<i>Imputation</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
1321.01	Remboursement subvention de l'Etat	14 280,00€	
21838.0200.0222	Matériel de vidéoprotection	36 500,00€	
2315.8450.0603	Bordures trottoirs	6 000,00€	
2315.7310.0721	Travaux réseau pluvial divers	30 000,00€	
2313.0200.0222	Hôtel de ville – liaison téléphonie avec la MVE et la salle Aliénor	9 000,00€	
2118.8450.0672	Frais acquisition parcelles (pour revente à la société Renault)	5 000,00€	
2188.0200.0222	Hôtel de ville – écran et vidéoprojecteur laser pour la salle du conseil	4 300,00€	
2031.6801.0787	Maison de santé pluridisciplinaire – mission de CSPS	5 000,00€	
2315.6801.0787	Maison de santé pluridisciplinaire – VRD et espaces verts	113 579,72€	
2313.6801.0787	Maison de santé pluridisciplinaire – travaux bâtiment	240 000,00€	
13362.6801.0787	Maison de santé pluridisciplinaire – subvention DSIL		99 051,38€
1311.6801.0787	Maison de santé pluridisciplinaire – subvention Fonds vert		42 708,34€
13172.6801.0787	Maison de santé pluridisciplinaire – subvention FEDER		200 000,00€
2313.0200.0436	Bâtiments communaux	-24 000,00€	
2316.3120.0247	Abbaye	-14 300,00€	
2313.3111.0785	Centre des arts vivants	-43 000,00€	
2313.3000.0691	Bâtiment canoé kayak - passerelle	-38 000,00€	
2313.0200.0727	Mises aux normes	-2 600,00€	
2313.01	Intégration d'études	71 401,87€	
2315.01	Intégration d'études	41 788,12€	
2316.01	Intégration d'études	864,00€	
2031.01	Intégration d'études		108 005,99€
2033.01	Intégration d'études		6 048,00€
	Total	455 813,71€	455 813,71€

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.